

## Lettre d'ADAMANT

Mai 2021

### ◇ L'actualité : ADAMANT c'est fini, vive ADAMANT !

Les développements ADAMANT sont achevés depuis le mois de décembre 2020 et un nouveau marché de tierce maintenance applicative a été notifié le 7 décembre avec les sociétés CGI France et Klee Group.

Depuis le 11 mars 2021, toutes les fonctionnalités développées dans le cadre du projet ADAMANT ont été mise en production (SIA v3.8), elles permettront de mettre en service dans les prochains mois un prototype éponyme à destination du grand public.

Le projet s'est terminé officiellement le 31 mars 2021 après plus de six ans de fort investissement d'une équipe stable et très impliquée.

### C'est la dernière lettre du temps ADAMANT !

Retrouvez toutes les lettres d'information à l'adresse suivante :

[www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/adamant-projet-d-avenir](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/adamant-projet-d-avenir)



## ◇ ADAMANT, c'est qui ?

Ce trimestre, la Lettre ADAMANT met en lumière le portrait de Yann Arrouet.

### *Quel est votre rôle au sein du projet ADAMANT ?*

Je suis Project Management Officer et mon rôle est d'assister principalement le directeur du programme mais également les chefs de projet dans leurs besoins en visibilité, communication et administration.



### *Quels sont les principaux enjeux des chantiers dont vous avez la responsabilité ?*

Mon principal enjeu est de répondre avec précision au devoir de traçabilité de tout projet. Pour les actions de communication, j'essaie de susciter l'enthousiasme et favoriser la transmission d'informations entre les différents interlocuteurs.

### *Quelles sont les principales contraintes auxquelles vous êtes confronté ?*

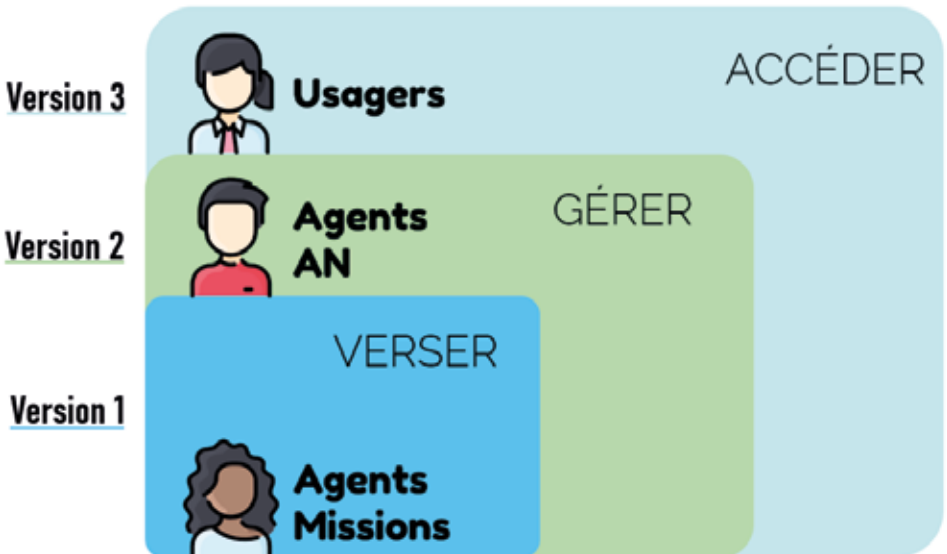
J'ai eu la chance de travailler dans un environnement qui m'a imposé peu de contraintes, hormis celles classiques à tout projet et à toute institution comme les Archives nationales. On peut dire que j'ai eu « carte blanche » sur beaucoup d'aspects et je dois avouer que ça favorise la créativité.



## ◇ ADAMANT, c'est pour qui ?

La feuille de route ADAMANT prévoyait de développer une plate-forme d'archivage permettant de répondre aux besoins des acteurs concernés par l'ensemble de la chaîne archivistique numérique, depuis l'archiviste en mission jusqu'à l'utilisateur :

- ◇ Livrée en 2018, la **version 1** des modules numériques a été orientée sur la prise en charge et la gestion des données nativement numériques et était principalement destinée aux **agents en missions** en charge de la collecte et du versement des archives dans les ministères ;
- ◇ La version livrée fin 2020, correspond à la **version 2** de la feuille de route ADAMANT et apporte de nouvelles fonctionnalités de gestion essentiellement tournées vers les **agents des Archives nationales**.
- ◇ Enfin, le projet ADAMANT avait comme préoccupation majeure d'offrir aux **usagers** un accès simplifié aux archives numériques. Cet objectif sera rempli courant 2021, avec la publication sur Internet du prototype de diffusion d'archives « Adamant », périmètre de la **version 3** du projet.



## ◇ Développements de la plateforme

Les développements réalisés entre septembre 2019 et décembre 2020 dans le cadre de 21 sprints ont été mis en production dans deux versions successives du SIA numérique v3.

Périodes de développements	Sprints	Mise en production	Version
Septembre 2019 à mai 2020	42 à 53	Décembre 2020	<b>3.7</b>
Mai à décembre 2020	54 à 62	Mars 2021	<b>3.8</b>

Les versions 3.7 et 3.8 ont permis d'améliorer les fonctionnalités d'entrée et de gestion. Elles intègrent surtout les outils de diffusion ainsi que la finalisation du processus d'accès en salle de lecture, qui sera mis en service dans le prototype ADAMANT.

### Liste des principales fonctionnalités livrées en 3.7 et 3.8

Modules numériques SIA v3				DIFFUSION SUR ADAMANT	ACCÈS EN SALLE DE LECTURE
ENTRÉE	GESTION	ACCÈS PRO	ADMINISTRATION		
Exporter la liste des SJP au format CSV	Reclasser les unités d'archives	Feuilleter un ensemble d'archives	Suivre l'historique du traitement automatique des tâches	Proposer une réutilisation	Consulter une archive communiquée sous dérogation
Evolution du tableau de bord	Rejetar des UA associés à une entrée de type flux	Consulter un ensemble d'archives	Accepter ou refuser une proposition de réutilisation	Prendre RDV pour consulter des archives communiquées sous dérogation	Créer une demande d'accès à partir d'une liste d'archives et la visualiser
Adapter les entrées de type flux	Disposer d'une règle d'administration pour bloquer les métadonnées non diffusables	Instruire une communication lecteur	Répondre aux questions fréquentes	Télécharger un ensemble d'archives	Télécharger un ensemble d'archives
Clôture des entrées de type flux	Contrôler une entrée	Télécharger un ensemble d'archives	Editer le produit de diffusion	Consulter une unité d'archives et ses métadonnées	Consulter une archive librement communicable

## ◇ Démonstrations et actions d'accompagnement

Tout comme les cycles d'atelier métier, les actions d'accompagnement sont adaptées aux différentes phases du projet et aux conditions sanitaires. De septembre à décembre 2020, quatre formations ont été organisées pour permettre aux agents de la Direction des fonds de se familiariser avec les modules d'archivage numérique :

- ◇ Recherche et consultation des archives numériques
- ◇ Gestion des archives numériques
- ◇ Diffusion des archives numériques
- ◇ Accès aux archives numériques non diffusées

Ces séances avaient aussi pour objectifs de parfaire le manuel utilisateur pour répondre aux interrogations des archivistes et leur faciliter l'utilisation des différentes interfaces.

Dans le courant du premier trimestre 2021, des échanges soutenus ont eu lieu avec les principaux utilisateurs et les sponsors du projet :

- ◇ De fin janvier à la mi-mars 2021, plusieurs démonstrations du prototype ADAMANT ont été réalisées par Violette Lévy et Louis Vignaud, à destination de la direction des Archives nationales et des Archives de France ;
- ◇ Ces actions ont été complétées le 18 mars par une présentation du processus de diffusion des archives et des métadonnées.

*Manuel utilisateur,  
SIA numérique + ADAMANT*



Pour compléter ces actions d'accompagnement, une présentation de l'ensemble des fonctionnalités du prototype d'accès et de diffusion a été faite le 25 mars. Cette démonstration réalisée en duo et à distance par Violette Lévy et Louis Vignaud a réuni près de 70 archivistes en poste aux Archives nationales et dans les missions.

## ◇ Se familiariser avec la diffusion des archives numériques

Depuis le 10 décembre 2018, le cadre réglementaire de la diffusion des archives publiques est fixé par l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA)<sup>1</sup>. Cet article permet la mise en ligne des métadonnées et des archives publiques dès lors qu'elles deviennent librement communicables.

Le tableau ci-dessous liste les exceptions pour lesquelles les informations ne peuvent pas être diffusées avant un délai de 100 ans en application des articles 6 et 46 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

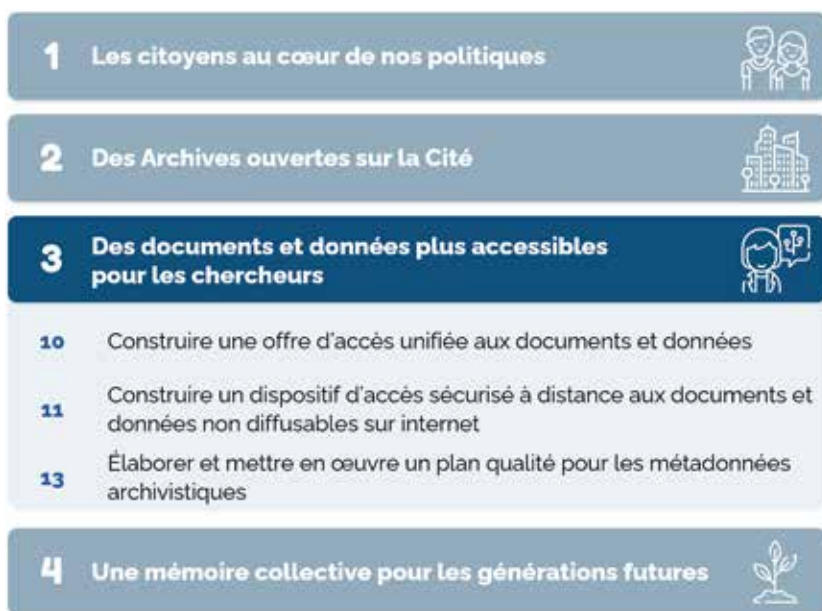
Diffusion des métadonnées	
	Lorsqu'elles sont librement communicables
	Sauf si elles comportent des données à caractère personnel relatives aux : <ul style="list-style-type: none"><li>• condamnations pénales,</li><li>• infractions,</li><li>• mesures de sûreté connexes.</li></ul> 
	Le délai de 100 ans s'applique.
Diffusion des données	
	Lorsqu'elles sont librement communicables
	Sauf si elles comportent des données à caractère personnel relatives aux : <ul style="list-style-type: none"><li>• condamnations pénales,</li><li>• infractions,</li><li>• mesures de sûreté connexes.</li></ul> 
	Le délai de 100 ans s'applique.
	Sauf si elles comportent des données sensibles : <ul style="list-style-type: none"><li>• la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique</li><li>• les opinions politiques</li><li>• les convictions religieuses ou philosophiques</li><li>• l'appartenance syndicale d'une personne physique</li><li>• des données génétiques, biométriques ou concernant la santé</li><li>• la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique</li></ul> 
	Le délai de 100 ans s'applique.

<sup>1</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000037798163/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037798163/)

## ◇ Les grands projets à venir

L'institution a retenu **27 objectifs** stratégiques répartis en **4 axes** majeurs, dont 8 portés par la direction du numérique et de la conservation (DINUC) créée le 9 avril dans le cadre de la réorganisation des Archives nationales<sup>2</sup>.

La DINUC est notamment chargée de la conduite des grands projets numériques en lien avec les autres directions. La mise en œuvre des objectifs 10, 11 et 13 va ainsi permettre de poursuivre le chantier de diffusion et d'accès aux archives nativement numériques initié dans le cadre du projet ADAMANT.



## ◇ Le prototype d'accès et de diffusion ADAMANT

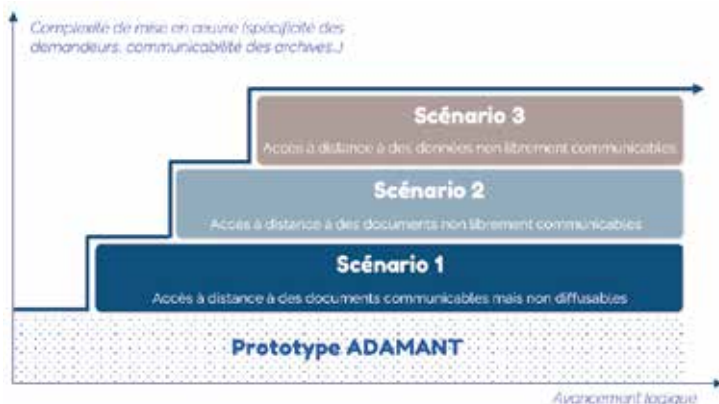
Le prototype ADAMANT a été développé en s'appuyant sur les besoins exprimés par les usagers et en visant un équilibre dans la chaîne archivistique numérique entre les archivistes en mission et les archivistes de la direction des fonds et des publics au sein des Archives nationales.

Cette première version offre les fonctionnalités de base pour tester le processus de diffusion et d'accès de bout en bout et explorer les possibilités offertes. Les jeux de données et de métadonnées diffusables seront progressivement enrichis grâce à la coopération de tous les acteurs.

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043370613>



Avec le projet ADAMANT, les Archives nationales ont posé la première pierre pour un accès à distance aux documents nativement numériques librement communicables et diffusables via le **prototype ADAMANT** qui sera mis en service au premier semestre 2021.



## ◇ Vers un accès sécurisé à distance

En octobre 2020, une étude de cadrage opérationnel a été lancée sur les conditions permettant un accès sécurisé à distance aux données conservées par les Archives nationales, dont les premières conclusions ont été présentées à l'ensemble des personnels scientifiques le 5 février 2021.

À l'issue de cette étude, la décision a été prise début mars de lancer une étude complémentaire de faisabilité pour modéliser le scénario d'accès sécurisé à distance aux documents communicables mais non diffusables.

Cette nouvelle prestation réalisée avec l'aide de la société Wavestone permettra à l'institution d'identifier les enveloppes de coûts, les ressources nécessaires et de dimensionner l'aspect technique du projet informatique, conditions de mise en œuvre et impacts SI.

## ◇ Contacts

**Thomas Van de Walle** – Directeur de programme ADAMANT  
[thomas.van-de-walle@culture.gouv.fr](mailto:thomas.van-de-walle@culture.gouv.fr)

**Sandrine Heiser** – Chef de projet accès sécurisé à distance  
[sandrine.heiser@culture.gouv.fr](mailto:sandrine.heiser@culture.gouv.fr)

**Olivier Croulard** – Chef de projet applicatif, [olivier.croulard@culture.gouv.fr](mailto:olivier.croulard@culture.gouv.fr)

**Violette Lévy** – Experte fonctionnelle pour l'accès et la diffusion des archives numériques, [violette.levy@culture.gouv.fr](mailto:violette.levy@culture.gouv.fr)

**Louis Vignaud** – Chef de projet MOA SI pour l'accès aux ressources numériques, [louis.vignaud@culture.gouv.fr](mailto:louis.vignaud@culture.gouv.fr)